



Daniela Morgante est née en 1973 à Rome, en Italie. Elle est la présidente du Collège international des auditeurs externes de l'OTAN depuis le 1er novembre 2019 (membre depuis le 1er août 2019).

Elle a obtenu son diplôme avec distinction à la faculté de droit de l'Université de Rome « La Sapienza » en 1996. Après avoir travaillé deux ans au Bureau du procureur général de Rome, elle est entrée à la CONSOB (Commission nationale pour les sociétés et la Bourse) en 1999, tout d'abord en tant qu'analyste (à Milan) puis en tant que conseillère juridique (à Rome). En 2001, elle a été recrutée par la Banque d'Italie pour travailler au Département du contrôle bancaire et de la concurrence, à Rome.

En 2007, après avoir réussi les procédures de recrutement, elle devient juge de droit commun, puis juge administratif et enfin juge des comptes. Nommée juge au tribunal administratif régional du Piémont, elle devient ensuite juge à la Cour des comptes. À ce titre, elle est affectée successivement à la Cour régionale des comptes de Vénétie (2007-2010) et à la Chambre juridictionnelle pour la Région des Pouilles (2010-2013), et elle occupe les fonctions de procureure générale adjointe de la Région de Molise (2014-2016), de procureure générale en chef de la région du Haut-Adige/Sud-Tyrol (2017-2019), de commissaire aux comptes pour le Centre italien de recherche aérospatiale (2016-2019), de commissaire adjointe aux comptes pour le Centre de recherche scientifique Enrico Fermi (2011-2015), ainsi que de membre du Conseil de formation à l'audit (2012-2014). Mme Morgante a complété son expérience des audits financiers, de conformité et de performance dans d'autres postes qu'elle a occupés en Italie et à l'étranger, à savoir : en tant que membre du Collège des commissaires aux comptes de l'Association nationale des juges de la Cour des comptes (2009-2012), en tant que membre du Collège des commissaires aux comptes du Comité directeur de la justice fiscale (2012-2013), en tant que membre du Collège sur l'audit de performance pour la gestion de l'hôpital universitaire Umberto I (2015-2017), en tant que présidente du Collège des auditeurs de la Fondation FormAp (Université de Rome « La Sapienza » et Université Federico II de Naples, 2016-2019), et en tant que membre (depuis 2015) et présidente (depuis 2017) du Collège des auditeurs de l'Institut d'études de sécurité de l'Union européenne.

Elle a également été nommée juge à la Cour d'appel nationale du sport de la Fédération italienne de football en 2016 et, en 2017, juge à la Cour de l'impôt de la province de Florence et membre de la Cour d'arbitrage pour le règlement alternatif des litiges financiers. Par ailleurs, elle a été conseillère juridique au ministère des Affaires européennes (2018-2019) et adjointe au Budget pour la capitale de Rome (2013-2014).

Mme Morgante a enseigné dans des programmes de master et donné des conférences et des séminaires (à l'Université de Rome « La Sapienza », l'Université Federico II de Naples, l'Université Pegaso, l'École supérieure d'administration publique, l'Institut régional d'études juridiques du Latium A. C. Jemolo, l'ITA et la CEIDA, entre autres) dans les domaines de l'audit et de la comptabilité dans le secteur public et du droit administratif et financier. Elle est l'auteur de plus de 80 articles et commentaires publiés dans des journaux, traités et publications. En 2018, elle a été nommée directrice adjointe du journal de la Cour des comptes italienne. Elle a également fait partie de comités scientifiques, notamment pour le journal de droit public italien, européen et comparé *Federalismi* (2012) et pour le master en fédéralisme fiscal à l'université de Rome « La Sapienza » (2011).